

Politique appliquée en matière d'antidopage en 2020 - Belgique

Implementation 2020 - Questionnaire - Modifié 1.0

Objectif :

Afin de mettre en oeuvre les exigences de l'Article 9 de la Convention contre le dopage, le questionnaire annuel en ligne est prêt pour collecter les données concernant la politique appliquée en matière d'antidopage en 2020.

Instruction :

Pour des instructions détaillées, veuillez sélectionner les liens vers la documentation.

Si vous rencontrez des difficultés vous empêchant de remplir le questionnaire, merci de nous les signaler par e-mail à sport.t-do@coe.int.

Nous vous prions de remplir, sauvegarder et envoyer les données 2020 de votre pays avant le 1er juin 2021.

Questions :

1. Nombre d'athlètes 

Veuillez donner une estimation du nombre de sportifs que compte votre pays dans chacune des catégories suivantes :

sportifs de niveau international

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[] votre commentaire (optionnel)

[X] Donnée indisponible

sportifs de niveau national

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[1121] votre commentaire (optionnel)

[] Donnée indisponible

autres sportifs (y compris les sportifs occasionnels)

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[2151251] votre commentaire (optionnel)

[] Donnée indisponible

nombre de sportifs inclus dans le groupe cible national de sportifs soumis aux contrôles

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[90] votre commentaire (optionnel)

[] Donnée indisponible

nombre de sportifs ayant participé aux derniers jeux Olympiques d'été

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[104] votre commentaire (optionnel)

[] Donnée indisponible

nombre de sportifs ayant participé aux derniers jeux Olympiques d'hiver

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[22] votre commentaire (optionnel)

[] Donnée indisponible

nombre de sportifs ayant participé aux derniers jeux Paralympiques d'été

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[30] votre commentaire (optionnel)

[] Donnée indisponible

nombre de sportifs ayant participé aux derniers jeux Paralympiques d'hiver

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[2] votre commentaire (optionnel)

[] Donnée indisponible

2. Définition du dopage

Quelle définition du « dopage dans le sport » s'applique dans votre pays ?

[X] Convention contre le dopage du Conseil de l'Europe. Votre commentaire (optionnel)

[X] Convention internationale contre le dopage dans le sport de l'UNESCO. Votre commentaire (optionnel)

.....

[X] Code mondial antidopage. Votre commentaire (optionnel)

[] Autre, veuillez préciser (par ex. législation nationale) :

3. Liste des produits dopants

Quelle liste de classes pharmacologiques d'agents de dopage et de méthodes de dopage interdites (par exemple, liste des interdictions) est appliquée dans votre pays ?

[X] Liste des interdictions, telle qu'adoptée par le Comité exécutif de l'AMA. Votre commentaire (optionnel)

.....

[X] Liste de classes pharmacologiques d'agents de dopage et de méthodes de dopage interdites, telle qu'adoptée par le Groupe de suivi (T-DO). Votre commentaire (optionnel)

[X] Liste des interdictions, telle qu'adoptée par la Conférence des parties à la Convention internationale contre le dopage dans le sport (UNESCO). Votre commentaire (optionnel)

[] Autre, veuillez préciser :

4. Autres listes de substances dopantes

Aux fins de limiter la disponibilité de substances dopantes, existe-t-il d'autres listes que celles figurant à la question 3 ?

() Oui, veuillez préciser :

(X) Non. votre commentaire (optionnel)

5. Lois antidopage

Existe-t-il une ou des loi(s) antidopage dans votre pays ?

[X] Loi antidopage (autre que la ratification de la Convention). Votre commentaire (optionnel)

[] Autres règles de droit public, veuillez préciser :

[] Non. Votre commentaire (optionnel)

6. Organisation nationale antidopage (ONAD)

De quel statut juridique relève votre organisation nationale antidopage ? Veuillez joindre les statuts, si possible

(X) Autorité publique. Votre commentaire (optionnel) Pas de changement dans les statuts en 2020

() Organisation non gouvernementale. Votre commentaire (optionnel)

() Société privée. Votre commentaire (optionnel)

() Comité national olympique faisant office d'ONAD. Votre commentaire (optionnel)

() Autre, veuillez préciser :

7. Activités de l'ONAD

Parmi les activités proposées ci-dessous, quelles sont celles qu'exerce votre organisation nationale antidopage ? Veuillez joindre l'organigramme, si possible

	Oui. Votre commentaire (optionnel)	Non, veuillez indiquer l'organisme responsable de cette tâche
Coordination de l'action des pouvoirs publics	(X)	()
Coordination de la lutte contre le trafic	()	(X) Service publique fédéral (Ministère de l'intérieur . douanes)
Tests (contrôle antidopage)	(X)	()
Gestion des résultats	(X)	()
Procédures disciplinaires	()	(X) CIDD + VDT
Education et/ou information	(X)	()
Recherche	()	(X) DoCoLab Ghent + Service publique fédéral santé

8. Financement du programme antidopage

Quel était le budget annuel de l'ONAD pour l'année civile 2020?

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[2202000] valeur euros Monnaie

[] Donnée indisponible

9. Sources de financement

Comment l'ONAD est-elle financée? Veuillez cocher toutes les cases qui s'appliquent et indiquer une estimation en pourcentage:

[X] Gouvernement 100%

[] Programme de loterie nationale %

- Comité national olympique (CNO) %
- Autre(s) organisation(s) sportive(s) %
- Paiement à l'acte %
- Secteur privé %
- Autre %

10. Distribution du financement

Quel pourcentage du budget annuel de l'ONAD est accordé aux programmes fondamentaux suivants?

- [33] Contrôles (y compris les frais d'équipement, les frais de transport et la rémunération du personnel de prélèvement des échantillons)
- [45.6] Analyse des échantillons
- [0] Enquêtes
- [13.8] Éducation
- [0.25] Recherche
- [2.8] Gestion des résultats/Affaires juridiques
- [0.25] Autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT)
- [4] Autre (p. ex., rémunération, frais d'administration)
- [] Donnée indisponible

11. Autres financements pour le programme antidopage

D'autres institutions financent-elles des parties du programme national antidopage (par exemple, laboratoires, recherche, contribution de l'AMA, Fonds de contributions volontaires de l'Unesco)

- () Oui, veuillez décrire
- (X) Non

12. Budget alloué au sport

Quel montant a été alloué au sport à partir du budget de l'État par l'intermédiaire du ministère national chargé du sport pour l'année 2020?

- [208000000] valeur euro/monnaie / autres informations
- [] Donnée indisponible

13. Limiter le financement public des organisations

Les organisations qui ne respectent pas la réglementation antidopage ou d'autres instruments juridiques peuvent faire l'objet d'un retrait du financement public ?

- (X) Oui, tous les financements sont retirés; votre commentaire (optionnel)
- () Les financements sont partiellement retirés; votre commentaire (optionnel)

() Aucune incidence sur le plan financier; votre commentaire (optionnel)

() Information non disponible; votre commentaire (optionnel)

14. Restriction du financement public des individus

En cas de suspension d'un athlète, les autorités publiques cessent-elles, pendant la durée de la suspension, de verser au sportif concerné ou à son encadrement l'aide financière qu'elles accordent pour la conduite d'activités sportives ?

(X) Oui, le soutien financier est totalement retiré; votre commentaire (optionnel)

() Le soutien financier est partiellement retiré; votre commentaire (optionnel)

() Non; votre commentaire (optionnel)

() Non applicable (les autorités publiques n'octroient aucune aide financière aux sportifs ou au personnel d'encadrement pour la conduite d'activités sportives); votre commentaire (optionnel)

() Information non disponible; votre commentaire (optionnel)

15. Programme de contrôle

Existe-t-il un programme national de contrôle dans votre pays ?

(X) Oui

() Non, veuillez préciser

16. Eléments du programme de contrôle

Parmi les éléments suivants, lesquels sont couverts par l'ONAD?

[X] Évaluation des risques et planification de répartition des contrôles (PRC)

[X] Groupe cible de sportifs soumis aux contrôles

[X] Sélection aléatoire de sportifs

[X] Sélection ciblée de sportifs

[X] Contrôles en compétition

[X] Contrôles hors compétition

[X] Contrôles inopinés

[X] Contrôles sanguins

[X] Modules du passeport biologique de l'athlète (PBA)

[] Autres éléments, veuillez préciser

[] Si certains éléments sont implémentés par une autre entité, veuillez spécifier laquelle

17. Certificat de qualité

Votre ONAD, ou certaines de ses procédures, sont-elles certifiées selon des normes de qualité (ISO ou tout autre système d'assurance qualité) ?

() Oui, veuillez préciser la norme dont il s'agit, son champ d'application et sa validité

() En cours, veuillez préciser

(X) Non. Votre commentaire (optionnel)

18. Personnel de l'ONAD, membres du comité et autres spécialistes antidopage 

Veillez indiquer ci-dessous combien de membres du personnel de l'ONAD et d'autres spécialistes antidopage sont impliqués dans la coordination et la gestion de vos programmes antidopage (à l'exception du personnel chargé du prélèvement des échantillons)

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[19] employés à temps plein

[3] employés à partiel temps

[19] membres des comités (y compris, mais sans s'y limiter, les membres du comité disciplinaire, conseil d'administration de l'ONAD, les comités AUT, l'éducation, la localisation, les scientifiques, les athlètes, les appels, l'éthique et / ou d'autres comités)

[0] autres spécialistes, veuillez décrire

[] Donnée indisponible

19. Personnel de prélèvement des échantillons 

Avez-vous du personnel de prélèvement des échantillons (PPÉ)?

(X) Oui, au sein de l'ONAD

() Oui, via un fournisseur de services (Tiers délégué)

() Non, veuillez expliquer

20. Nombre du ACD et APS 

Combien d'agents de contrôle du dopage (ACD), d'agents de prélèvement sanguin (APS) et d'escortes participent à votre programme pour le personnel de prélèvement des échantillons?

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[41] ACD; votre commentaire (optionnel)

[41] APS; votre commentaire (optionnel) ACD = APS car nos ACD sont médecins

[142] Escortes; votre commentaire (optionnel)

[] Donnée indisponible

21. Laboratoire 

Y a-t-il un laboratoire de contrôle antidopage dans votre pays?

[X] Oui, accrédité ou approuvé par l'AMA conformément au Standard international pour les laboratoires

[] Non, mais un processus préparatoire est en cours pour demander l'accréditation ou l'approbation de l'AMA

[] Non

22. Utilisation des laboratoires de l'AMA 

Quels sont les laboratoires accrédités ou approuvés par l'AMA qui sont utilisés pour l'analyse des échantillons prélevés par

vosre ONAD en tant qu'autorité chargée des contrôles dans le cadre de votre programme national de contrôles pour l'année 2020 ? Veuillez dresser la liste de tous ceux qui sont concernés, y compris le laboratoire de votre propre pays (si vous l'utilisez) et indiquer le pourcentage des échantillons analysés dans chaque laboratoire. Entrez "0", si vous n'utilisez pas ce laboratoire

	% des échantillons (estimation) d'ONAD
ANKARA, TURKEY	0
ATHENS, GREECE	0
BANGKOK, THAILAND	0
BARCELONA, SPAIN	0
BEIJING, CHINA	0
BLOEMFONTEIN, SOUTH AFRICA	0
BUCHAREST, ROMANIA	0
COLOGNE, GERMANY	1
DOHA, QATAR	0
GHENT, BELGIUM	97
HAVANA, CUBA	0
HELSINKI, FINLAND	0
KREISCHA, GERMANY	0
LAUSANNE, SWITZERLAND	0
LONDON, UNITED KINGDOM	0
LOS ANGELES, USA	0
MADRID, SPAIN	0
MONTREAL, CANADA	0
NEW DELHI, INDIA	0
OSLO, NORWAY	0
PARIS, FRANCE	2
RIO DE JANEIRO, BRAZIL	0

ROMA, ITALY	0
SALT LAKE CITY, USA	0
SEIBERSDORF, AUSTRIA	0
SEOUL, SOUTH KOREA	0
STOCKHOLM, SWEDEN	0
SYDNEY, AUSTRALIA	0
TOKYO, JAPAN	0
WARSAW, POLAND	0

Donnée indisponible

23. Statistiques relatives aux contrôles

Combien d'échantillons ont été prélevés dans le cadre de votre programme national de contrôle pour l'année 2020 ?

	Urine	Sang (en tenant compte du PBA)
Contrôles en compétition (échantillons) Valeur numérique minimale autorisée : 0	985	57
Contrôles hors (échantillons) Valeur numérique minimale autorisée : 0	1135	461

Donnée indisponible

24. Contrôles à l'étranger

Avez-vous contrôlé des sportifs sous votre autorité qui résident ou s'entraînent à l'étranger (directement ou en sous-traitant un ou plusieurs OAD ou prestataire(s) de services antidopage)?

- (X) Oui; votre commentaire (optionnel)
- () Pas en 2020, mais nous avons l'autorisation de le faire; votre commentaire (optionnel)
- () Non, nous n'avons pas l'autorisation de le faire; votre commentaire (optionnel)

25. Système disciplinaire

Veillez décrire le processus disciplinaire pour les violations de la réglementation antidopage et l'application de la Recommandation du T-DO visant à garantir l'indépendance d'instances d'audition (organes) et à promouvoir un procès équitable dans les affaires antidopage [T-DO/Rec(2017)01] <http://rm.coe.int/recommandation-visant-a-garantir-l-independance-d-instances-d-audition/1680735160>

–	–	–
---	---	---

Votre Etat a-t-il mis en place un organe/une instance centralisé chargé(e) de toutes les auditions dans les affaires antidopage (instance d'audition) ?	oui	non	non
L'instance d'audition est-elle indépendante, et opérationnellement indépendante, du mouvement sportif (i.a. fédérations nationales, Comité national olympique, Comité national paralympique) ?	oui	non	non
L'instance d'audition est-elle opérationnellement indépendante du gouvernement ?	oui	non	non
L'instance d'audition est-elle opérationnellement indépendante de l'ONAD ?	oui	non	non
Connaissez-vous le T-DO / Rec (2017) 01?	oui	non	non
La composition des instances d'audition est-elle conforme aux exigences de la recommandation T-DO/Rec(2017)01 ?	oui	non	non
Les droits d'accès à la justice sont-ils garantis conformément à la recommandation T-DO/Rec(2017)01 ?	oui	non	non
Autres commentaires	non	non	non

[] Donnée indisponible

26. Procédure d'appel

Veillez décrire le processus de traitement des appels pour violation des règles antidopage

Décrivez, téléchargez les documents ou ajoutez le lien vers le contenu pertinent Communauté française : article 19, § 5 du décret
Communauté flamande : article 24 + articles 26 à 40 du décret

Communauté germanophone : article 37 de l'arrêté

Région de Bruxelles capitale : La Procédure d'appel est en cours de rédaction Art. 35/1 de l'ordonnance en projet

[] Donnée indisponible

Pièces-jointes

-  2016_02_22, Dekret zur Bekämpfung des Dopings im S.docx
-  Communauté flamande.pdf
-  2016_03_17, Erlass zur Ausführung des Dekrets vom .docx
-  Decret_1mars2020.pdf

27. Violation des règles antidopage

Combien de procédures pour violation des règles antidopage ont été engagées en 2020 et combien d'entre elles ont donné lieu à une sanction ?

	Procédure engagée	Procédure ayant donné lieu à une sanction	Procédure n'ayant donné lieu à aucune sanction
Présence d'une substance interdite, de ses métabolites ou de ses marqueurs dans un échantillon prélevé sur un athlète Valeur numérique minimale autorisée : 0	30	17	13
Usage ou tentative d'usage par un athlète d'une substance interdite ou d'une méthode interdite Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0
Soustraction au prélèvement d'un échantillon, refus ou défaut de se soumettre au prélèvement d'un échantillon Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0
Manquements aux obligations en matière de localisation Valeur numérique minimale autorisée : 0	13	0	9
Falsification ou tentative de falsification de tout élément du contrôle du dopage Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0
Possession de substances ou méthodes interdites Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0
Trafic ou tentative de trafic de toute substance interdite ou de toute méthode interdite Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0
Administration ou tentative d'administration à tout athlète en compétition de toute substance interdite, ou soumission ou tentative de soumission de tout athlète en compétition à toute méthode interdite Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0
Complicité Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0
Association prohibée Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0

[] Donnée indisponible

28. Manquements aux obligations en matière de localisation

Combien de manquements aux obligations en matière de localisation avez-vous enregistré en 2020 pour les cas suivants

[40] Un contrôle manqué ou un manquement à l'obligation de transmission d'informations sur la localisation

[11] Toute combinaison de deux contrôles manqués et/ou manquements à l'obligation de transmission d'informations sur la

localisation

[] Donnée indisponible

29. Coopération avec les forces de l'ordre

Quelles mesures ont été prises pour assurer la coopération avec les forces de l'ordre aux fins de limiter la disponibilité des substances dopantes ?

- [] Législation, veuillez préciser
- [X] Accord, veuillez préciser Protocole de coopération Parquet-Police
- [] Activités ad hoc, veuillez préciser
- [] Autre, veuillez préciser
- [] Aucune mesure; votre commentaire (optionnel)

Pièces-jointes

 Protocole ONADS PG et Police avril 19.pdf

30. Sanctions en cas de trafic de substances dopantes

Des pénalités ou sanctions spécifiques s'appliquent-elles en cas de trafic illicite de substances dopantes, outre celles qui s'appliquent au trafic de médicaments et de stupéfiants ?

- [X] Sanctions pénales, veuillez préciser
- [X] Sanctions financières, veuillez préciser
- [] Sanctions administratives ou civiles, veuillez préciser
- [] Mesures disciplinaires professionnelles, veuillez préciser
- [] Aucune des réponses ci-dessus, veuillez préciser
- [] Données non disponibles; votre commentaire (optionnel)

31. Statistiques sur le trafic de substances dopantes

Les forces de l'ordre communiquent-elles à l'ONAD les données relatives à la saisie de substances dopantes ?

- () Oui, veuillez préciser le nombre de saisies signalées en 2020
- (X) Non. Votre commentaire (optionnel)
- () Autre, veuillez préciser

32. Lanceurs d'alerte

Votre ONAD met-elle en œuvre un programme ou une politique concernant les lanceurs d'alerte ?

- () Oui; commentaires
- (X) Non, mais un processus préparatoire est en cours pour l'élaboration d'une politique/d'un programme concernant les lanceurs d'alerte; commentaires - Programme lancé en 2021
- () Non; commentaires

33. Cadre juridique pour programme concernant les lanceurs d'alerte

Si votre ONAD met en œuvre un programme/politique concernant les lanceurs d'alerte, veuillez fournir un cadre juridique pour ce programme

Législation nationale

Règles de l'ONAD

Application directe du programme et de la politique de l'AMA concernant les lanceurs d'alerte et de la procédure pour le signalement des comportements frauduleux

Application directe de la réglementation d'une ou plusieurs organisations sportive internationales, dans ce cas, veuillez en dresser la liste

Autre. Veuillez décrire :

Non applicable

34. Organisation de l'éducation antidopage

Quelles organisations sont impliquées dans la mise en œuvre de programmes d'éducation antidopage?

Organisation nationale antidopage

Ministère responsable du sport

Ministère responsable de l'éducation

Ministère responsable de la santé

Autre organisme gouvernemental

Fédérations nationales sportives

Organismes de sport régionaux / municipaux

Universités

Écoles

Clubs de sport

D'autres organismes

35. Thèmes d'éducation antidopage

Quels types de messages antidopage sont fournis pour différents groupes cibles?

	sportifs d'élite	jeunes sportifs	sportifs de niveau récréatif	officiels du sport	entraîneurs	personnel médical	élèves	médias	grand public	autre
Règles antidopage nationales et internationales	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
Menace du dopage pour l'esprit sportif	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						

Droits et responsabilités des sportifs et de leur personnel d'encadrement	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[]	[X]	[]
Conséquences du dopage, y compris sanctions, conséquences pour la santé et conséquences sociales	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[]	[X]	[]
Substances et méthodes inscrites sur la Liste des interdictions	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[]	[X]	[]
Procédures de contrôle du dopage	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[]	[X]	[]
Autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT)	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[]	[X]	[]
Exigences applicables en matière de localisation	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[]	[X]	[]

36. Compléments alimentaires 

Quelles mesures ont été prises pour remédier aux problèmes associés aux compléments alimentaires dans le milieu sportif ?

- Restriction de la disponibilité
- Contrôle de la production
- Dispositif d'assurance de la qualité
- Etiquetage détaillé
- Limitation de la publicité et de la promotion
- Mesures d'éducation et d'information
- Autre, veuillez préciser :

37. Travaux de recherche sur la lutte contre le dopage 

Des travaux de recherche sur la lutte contre le dopage ont-ils été entrepris ou soutenus?

- Oui; votre commentaire (optionnel)
- Oui, dans une certaine mesure; votre commentaire (optionnel)

() Non;votre commentaire (optionnel)

38. Thèmes des travaux de recherche en matière de lutte contre le dopage

Sur quels domaines porte la recherche en matière de lutte antidopage ?

La prévention du dopage

Les méthodes de dépistage

Les aspects comportementaux et sociaux du dopage

Les conséquences sanitaires du dopage

Les programmes d'entraînement physiologique et psychologique

Les nouvelles substances ou méthodes

Les autres méthodes de contrôle

Aucun

Autre; votre commentaire (optionnel)

39. Publication des travaux de recherche sur la lutte contre le dopage

Combien d'articles présentant les résultats de ces travaux de recherche ont été publiés dans des revues scientifiques à comité de lecture ? Veuillez télécharger un résumé ou partager des liens vers des ressources, le cas échéant

0 en 2020 ; votre commentaire (optionnel)

Donnée indisponible

40. Accords internationaux

Votre pays a-t-il signé des accords avec d'autres organisations antidopage (OAD) ou des accords en matière de lutte contre le dopage avec toute autre organisation ou Etat concernant les aspects suivants :

	Oui ou Non; le cas échéant veuillez préciser ou joindre le texte sous forme électronique
(a) Partage d'informations	oui, Accord de coopération du 9 décembre 2011 conclu entre la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone et la Commission communautaire commune en matière de prévention et de lutte contre le dopage dans le sport
(b) Coopération avec les forces de l'ordre	oui, voir quest 29
(c) Coopération en général	oui, Accord de coopération du 9 décembre 2011 conclu entre la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone et la Commission communautaire commune en matière de prévention et de lutte contre le dopage dans le sport
(d) Autre	non

Donnée indisponible